

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.15PR
concernant**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'000'000.--
pour les travaux d'installation d'un chauffage à distance « Lotus »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 19 mai 2014.

Elle était composée de MM. François GILLET, Mathias HUMBERT, Pierre HUNKELER, Jean-Claude PEREY, Alfons REITER, Nicola SCHIRINZI, Bart WIND et de la soussignée, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Gloria CAPT, de MM. Philippe GENDRET, Chef du Service des Energies (SEY) et Pierre-Alain KREUTSCHI, Responsable de la section commerciale et développement (SEY).

Nous les remercions pour leur présentation précise, leurs explications concrètes et pour avoir répondu pleinement aux nombreuses questions de la commission. Cette dernière a suivi toute la présentation avec beaucoup d'intérêt.

A sa demande, la commission a reçu les compléments d'information suivants :

- PPT de la présentation
- Rapport Boussole 21
- Tableau des profils de consommation

Préambule

Le projet qui nous a été soumis concerne le chauffage des deux établissements, le Centre Thermal (CTY) dans un premier temps et le Grand Hôtel des Bains (GHB) dans une deuxième phase, à partir des installations principales des établissements hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv) fonctionnant au gaz naturel, plus écologique que le fuel en termes d'émission de CO₂. Il s'agit d'un système qui peut s'agrandir et qui pose ici la première pierre d'un projet majeur pour la Ville : le Caddy¹⁾.

Le système retenu par le SEY est le chauffage à distance, désigné sous l'appellation « CAD Lotus ». Le projet est novateur, car il vise une meilleure utilisation des ressources grâce à la **cogénération CCF**²⁾. Sur le plan économique, il permettra un approvisionnement en chaleur à deux établissements publics, en l'occurrence le CTY et le GHB, à des meilleures conditions qu'actuellement tout en garantissant à la ville un retour sur investissement.

¹⁾ Caddy : chauffage à distance d'Yverdon

²⁾ Cogénération : couplage chaleur-force qui consiste à produire simultanément de l'électricité et de la chaleur

De ce fait, le projet Lotus couvre 4 des 10 axes de la politique énergétique de la commune, à savoir :

1. Réduire les émissions de CO2
2. Minimiser les besoins en énergie et améliorer l'efficacité énergétique
3. Développer les énergies renouvelables
4. Informer les consommateurs

La chaufferie se situe dans les eHnv où la partie existante datant de 1988 sera complètement démontée avant la livraison des nouvelles chaudières. Ce qui permet donc d'avoir une seule chaufferie pour trois bâtiments. Comme le montre le schéma en page 4 du préavis, les eHnv construisent et maintiennent les installations de production en les dimensionnant afin de fournir l'alimentation nécessaire aux deux autres bâtiments tout en assurant leur exploitation 365j/365j. La chaleur produite est achetée par le SEY qui construit les infrastructures de transport et de raccordement, assure la maintenance des infrastructures en garantissant la fourniture de chaleur 365j/365j. Le CTY ainsi que le GHB installent des échangeurs de chaleur selon les prérequis du CAD Lotus et s'approvisionnent **exclusivement** auprès du SEY.

Quels sont les avantages pour Yverdon/SEY ? Entre autres, la fidélisation de 3 grands clients ainsi que la construction d'une première boucle qui anticipe le développement du chauffage à distance de moyenne température.

Coût et financement

Dépense intégrée dans le plan des investissements sous position 265. Ce sont les circonstances qui ont permis à ce projet de naître dans des délais très serrés compte tenu de l'urgence des investissements pour les eHnv et le CTY. Les coûts de cet investissement seront répercutés sur le prix de vente de la chaleur, la participation aux frais d'exploitation étant établie sur la base des décomptes annuels effectifs. Pour la réalisation de ce projet, le SEY prend en charge l'investissement lié au surcoût dû au surdimensionnement de la production de chaleur aux eHnv, ainsi que les coûts de réalisation du réseau de chaleur. Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à Fr. 82'500.-. Les contrats précisant les relations entre les divers partenaires sont prévus pour une durée de vingt ans.

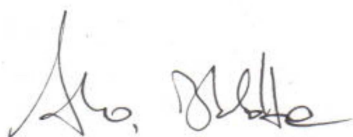
Conclusions :

Il faut souligner que la situation actuelle veut que, simultanément ou presque, trois établissements proches géographiquement doivent renouveler leurs installations de chauffage.

La commission est d'accord de dire qu'il s'agit là d'une heureuse coïncidence qui permet au SEY de réaliser ce beau projet et reconnaît la nécessité des crédits demandés.

Par conséquent, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés par la Municipalité.

Anna Rita Bartolotta



Rapportrice